#### République française

# Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseilen exercice :	
présents présents par procuration absent absent excusés	.25 7

OBJET :

Acquisition d'un bien situé au 11 rue Carnot.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20220324-DEL2022032415-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Le 24 mars 2022, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 18 mars 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS: M.Thevenot, Mme Krawezyk, M. Surie, Mme Umnus, M.Verna, Mmes Mary, Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Delaroche, Heubert, Bekare, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION: M. Marcuzzo à M. Le Maire, M. Naudet à Mme Jason. M. Francine à M. Thevenot, Mme Roy à Mme Krawezyk, M. Studzinska à M. About, M. Corceiro à M. Delaroche, Mme Chénieux à M. Békare.

ABSENT EXCUSE: M. Duranteau SECRETAIRE: M. Bekare

\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_

### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier des consorts Elisha proposant à la commune d'acquérir leur bien situé 11 rue Carnot,

VU l'avis du service des domaines,

VU que les consorts Elisha ont accepté la proposition d'acquisiton du bien au prix de 356 000 euros,

VU l'avis de la commission urbanisme et travaux du 7 février 2022,

VU l'avis de la commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies du 17 mars 2022.

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré.

A l'unanimité.

#### DECIDE:

d'acquérir le bien situé au 11 rue Carnot pour un montant de 356 000 euros net vendeur,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

> Le Maire. Vice-président délegue du Conseil départemental,

> > Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

3 0 MAR. 2022

Affiché et/ou notifié le : 3 1 MAR. 2022

3 1 MAR. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.